



UN DISPOSITIF D'ACCUEIL INNOVANT : LA MAISON RELAIS POUR JEUNES MAJEURS

Florence Doucet, Conseillère départementale déléguée à l'enfance, la famille et aux personnes handicapées, visite avec Hervé Mehenni, Directeur de l'association d'Accueil, de Soutien et de Lutte contre les Détresses (ASLD), la maison relais pour jeunes majeurs ouverte à Blois depuis septembre 2015.

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, le Département souhaite accompagner les jeunes majeurs vers l'autonomie lorsque cela s'avère nécessaire. Pour cela, le Conseil départemental a notamment la possibilité d'envisager la mise en place de dispositifs spécifiques via des expérimentations.

En la matière, l'association d'Accueil, de Soutien et de Lutte contre les Détresses (ASLD) a répondu aux attentes du Conseil départemental en déposant un projet expérimental et innovant. **Ce dispositif vise à accueillir 6 jeunes majeurs et à les accompagner vers une autonomie pour les aider à sortir du dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) dans de bonnes conditions.**

Différents échanges sur le projet, entre l'association et le Département, ont permis d'aboutir, en septembre 2015, à l'ouverture de cette Maison Relais à Blois, à titre expérimental, pour une durée de 2 ans. Une évaluation du dispositif sera réalisée au bout d'un an. Ce lieu d'accueil permettant d'accueillir 6 jeunes majeurs a pour objectif d'être un sas entre structure d'accueil et vie autonome.

L'association ASLD possède une expérience significative dans la gestion des petites unités de vies qui sont appelées Maisons Relais. Ces structures aident le jeune adulte en le mettant en position de responsabilité tout en bénéficiant d'un accompagnement lui permettant d'éclairer ses choix.

Au sein de la Maison Relais de Blois, 6 jeunes majeurs sont accueillis et accompagnés par une 'maîtresse de maison'. Les chambres sont des lieux privatifs et les lieux de vie sont quant à eux collectifs. Le projet de chaque individu vers l'autonomie est accompagné par un travailleur social qui éclaire les choix des jeunes adultes tout en les laissant se déterminer.

L'objectif de la Maison Relais est que le séjour y soit de courte durée. Il ne s'agit pas d'un placement mais bel et bien d'un choix délibéré et motivé du jeune adulte. Toute demande d'admission doit être soutenue et validée par les services de l'ASE du Conseil départemental.

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12